

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 août 2021 à 19h30 par téléconférence et à huis clos aux citoyens

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Serge Clément, Bernard Daoust, et Louis Thauvette, sous la présidence du maire suppléant, M. Michel Proulx

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Sont absents :

M. Raymond Larouche, maire

M. Marcel Guérin, conseiller

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Michel Proulx, déclare la séance légalement ouverte.

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19, cette séance se fera à huis clos et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

2021-08-269 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 août 2021

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 août 2021 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 août 2021

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 6 juillet au 11 août 2021

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Le Groupe Provil – paiement des décomptes progressifs numéros 3 et 4 / acquisition de 2 génératrices pour l'hôtel de ville et le Pavillon des bénévoles

3.2.2 Les Constructions B. Martel:

3.2.2.1 Paiement du décompte progressif numéro 15 (libération partielle de la retenue) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

- 3.2.2.2 Construction d'un garage municipal - réception provisoire des travaux / dépôt du certificat d'achèvement substantielle de l'ouvrage – révision 01
- 3.2.3 Piste cyclable Soulanges : paiement de la facture numéro CPCS21-002 / contribution annuelle à l'entretien de la piste cyclable
- 3.2.4 Paiement de diverses factures dans le cadre des travaux de drainage et d'aménagement d'un chemin d'accès au Pavillon des bénévoles
- 3.3 Modification de la résolution numéro 2020-09-304 / Demande de subvention au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
- 3.4 Remboursement du fonds de roulement
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées :
- 21, rue Hôtel de Ville (lot 2 048 216) – revêtement extérieur demande modifiée
 - 952, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 771) – revêtement de toiture demande modifiée
- 4.2 Demandes de dérogations mineures :
- 4.2.1 83, avenue des Tourterelles (lot 2 047 137)
- 4.2.2 149, rue Normand (lot 2 046 783)
- 4.3 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels : lot 3 942 431 (lots projetés 6 404 792 à 6 404 794) / rues des Bouleaux et Curé-Rémillard
- 5. Règlements**
- 5.1 Adoption du règlement numéro 300-6-2021 modifiant le règlement numéro 300-2007 concernant la prévention incendie afin de prohiber certains matériaux
- 5.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 472-2021 relatif à la conversion du réseau d'éclairage public au DEL pour un montant de 425 000\$ et décrétant une dépense et un emprunt pour en acquitter le coût au montant de 425 000\$
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 429-1-2021 modifiant le règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques afin de modifier l'annexe A
- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 473-2021 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau
- 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 441-1-2021 modifiant le règlement numéro 441-2019 sur la gestion contractuelle
- 6. Affaires municipales**
- 6.1 Assouplissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales dans le cadre du plan de déconfinement
- 6.2 Modification de la Politique de reconnaissance des organismes reconnus
- 6.3 Autorisation de signature conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement – bouclages d'aqueduc

7. Affaires juridiques et greffe

- 7.1 Modification de la résolution numéro 2021-05-175 - Promesse d'achat pour l'acquisition des lots 2 047 922, 4 271 810 et 4 271 540 / cercle d'utilisation de la rue Binette

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Ali Excavation Inc. : contrat pour le pavage d'une partie du chemin Saint-Dominique
- 8.2 Réfrigération Yvan Allisson (9076-6759 Québec Inc.) : octroi de service pour l'entretien préventif des équipements de ventilation et de climatisation
- 8.3 Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude permanente sur une partie du lot 5 949 436 du Cadastre du Québec appartenant à Gestion Mimar (1990) inc.
- 8.4 Propane Léger : contrat pour la fourniture de propane au garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024
- 8.5 Modification de la résolution numéro 2021-05-175 - Promesse d'achat pour l'acquisition des lots 2 047 922, 4 271 810 et 4 271 540 / cercle d'utilisation de la rue Binette

9. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2021-08-270 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2021-08-271 Acceptation des comptes du 6 juillet au 11 août 2021

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 6 juillet au 11 août 2021 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil à l'exception des salaires versés – paies numéros 22-2021 à 26-2021 pour fins de vérification;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	64 343.21\$
▪ Chèques annulés	1 600\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	419 201.67\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 22-2021 à 26-2021	254 459.46\$
▪ Contribution de l'employeur	37 048.71\$

QU'une vérification des comptes à payer soit effectuée dans les meilleurs délais et que le tableau ci-haut détaillé sur les comptes à payer soit mis à jour si requis et acheminé aux élus municipaux;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-272

Le Groupe Provil : paiement des décomptes progressifs numéros 3 et 4 / acquisition de deux génératrices pour l'hôtel de ville et le Pavillon des bénévoles

Projet numéro 2020-400-03

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-447 octroyant à Le Groupe Provil, le contrat de fourniture, livraison et raccordement de deux génératrices à l'hôtel de ville et au Pavillon des bénévoles;

ATTENDU le dépôt des décomptes progressifs numéros 3 et 4 pour les travaux exécutés di 1^{er} au 31 mai 2021;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par l'ingénieur et la responsable des bâtiments de la Municipalité;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des décomptes progressifs numéros 3 et 4 au montant total de 48 165.30\$ (taxes en sus) à Le Groupe Provil pour le contrat de fourniture, livraison et raccordement de deux génératrices à l'hôtel de ville et au Pavillon des bénévoles;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée au montant de 5 351.70\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé avec un remboursement par la réserve financière relative au plan de mesures d'urgence pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-273

Les Constructions B. Martel

Paiement du décompte progressif numéro 15 (libération partielle de la retenue – 5%) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 15 pour la libération partielle de la retenue pour les travaux exécutés au 31 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme MDTP atelier d'architecture ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 15 (libération partielle de la retenue – 5%) pour un montant de 155 833.71 \$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal se terminant le 31 décembre 2020 ;

QU'une retenue spéciale de 43 200\$ (taxes en sus) est appliquée pour la correction de la déficience des travaux de plancher;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2021-08-274

Les Constructions B. Martel

Construction d'un garage municipal - Réception provisoire des travaux / dépôt du certificat d'achèvement substantielle de l'ouvrage – révision 01

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réception provisoire du projet de construction d'un nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE suite à la visite effectuée par mdtp atelier d'architecture inc. le 23 février 2021, la firme a certifié qu'à sa connaissance, les travaux décrits dans les documents contractuels sont substantiellement achevés ;

ATTENDU les listes de déficiences en architecture, mécanique / électricité et structure;

ATTENDU le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage – révision 01 préparé par Mme Audrey Patenaude, architecte, en date du 2 août 2021;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage – révision 01;

DE PROCÉDER à la réception provisoire du projet de construction d'un garage municipal exécuté par l'entrepreneur Les constructions B. Martel.

Adopté à l'unanimité

2021-08-275 Piste cyclable Soulanges : paiement de la facture numéro CPCS21-002 / contribution annuelle à l'entretien de la piste cyclable

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres fait partie des six municipalités riveraines à la piste cyclable Soulanges;

ATTENDU la réception de la facture numéro CPCS21-002 du Comité de la Piste Cyclable Soulanges relative à la contribution annuelle pour l'entretien général de la piste pour la saison 2021;

ATTENDU QUE l'investissement des six municipalités est de 2\$ par habitant selon la population officielle au 1er janvier 2021 décrétée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la population de Les Cèdres est de 7 076;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro CPCS21-002 du Comité Piste Cyclable Soulanges relative à la contribution annuelle pour l'entretien général de la piste pour la saison 2021 au montant de 14 152\$ (taxes non applicables).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-276 Paiement de diverses factures dans le cadre des travaux de drainage et d'aménagement d'un chemin d'accès au Pavillon des bénévoles
Projet numéro 2017-600-06

ATTENDU la résolution numéro 2021-03-69 octroyant une enveloppe budgétaire pour la réalisation des travaux de drainage et d'aménagement d'un chemin d'accès au Pavillon des bénévoles;

ATTENDU la réception de factures;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACQUITTER les factures au montant total de 55 657,53\$ (taxes en sus) tel qu'il appert au tableau ci-dessous dans le cadre des travaux de drainage et d'aménagement d'un chemin d'accès au Pavillon des bénévoles.

FOURNISSEUR	FACTURE	MONTANT AVANT TAXES
TERRASSEMENT THÉORET	3044	10 590\$
QUINCAILLERIE PA	522740	20 447,68\$
PAVAGE DESROCHERS	20127	12 191,98\$
MONTRÉAL BRIQUES ET PIERRE	990431	12 427,87\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-277 Modification de la résolution numéro 2020-09-304 / Demande de subvention au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
Projet numéro 2020-800-14

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-304 relative à la demande de subvention au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU QUE le maire doit être désigné à titre de signataire du protocole d'entente ;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-09-304 de la façon suivante :

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, la demande de subvention au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés.

Adopté à l'unanimité

2021-08-278 Remboursement du fonds de roulement

ATTENDU le règlement numéro 402-2016 et ses amendements établissant un fonds de roulement au montant de 1 500 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité a financé certains projets et achats par le fonds de roulement pour un montant de 637 044.26\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de rembourser le fonds de roulement par le surplus accumulé afin de ne pas dépasser le montant engagé par le règlement;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

Que le Conseil municipal autorise le remboursement du Fonds de roulement pour l'année pour un montant de 637 044.26\$ à même le surplus accumulé tel qu'il appert à l'annexe A joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-279 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de leur rencontre du 19 juillet 2021;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
21, rue Hôtel de Ville – lot 2 048 216	revêtement extérieur / demande modifiée	Acceptée
952, chemin St-Féréol – revêtement de toiture – lot 2 047 771	revêtement de toiture / demande modifiée	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2021-08-280 83, avenue des Tourterelles (lot 2 047 137) - taux d'implantation et distance minimale de l'habitation
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à :

- 1) Permettre l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée pour atteindre un taux d'implantation de 22,5 % dans la zone H-15 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 20% le taux d'implantation pour une habitation unifamiliale isolée dans la zone concernée.
- 2) Permettre l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée à une distance de 2,59 mètres d'un garage détaché existant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 3 mètres.

ATTENDU la demande de Mme Roxane Trudel Pigeon datée du 2 juin 2021, appuyée par les plans de R studio datés du 4 mai 2021;

ATTENDU la volumétrie des bâtiments dans le secteur;

ATTENDU les dimensions du terrain;

ATTENDU QUE le projet pourrait être modifié pour rencontrer les normes prescrites;

ATTENDU QUE le préjudice subit avec le refus de la demande n'est pas jugé sérieux;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement de refuser la demande lors de sa rencontre du 19 juillet 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 juillet 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 10 août 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE REFUSER la dérogation mineure pour le 83, avenue des Tourterelles (lot 2 047 137) visant à 1) permettre l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée pour atteindre un taux d'implantation de 22,5 % dans la zone H-15; 2) permettre l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée à une distance de 2,59 mètres d'un garage détaché existant, et ce tel que ci-haut décrit.

Adopté à l'unanimité

2021-08-281 149, rue Normand (lot 2 046 783) - hauteur du garage détaché projeté
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 5,61 mètres dans le périmètre d'urbanisation alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite la hauteur à 5 mètres à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU la demande de M. Philippe Vachon datée du 21 juin 2021, appuyée par les plans de construction scellés et signés par Mathieu Pilon, technologue, et le plan d'implantation projeté portant le numéro mR25285-1-1 signé en date du 18 juin 2021 par Marie-Michèle Parent, arpenteur-géomètre;

ATTENDU les dimensions et la configuration du terrain et l'implantation projetée;

ATTENDU la dimension des cours arrières des propriétés contiguës;

ATTENDU QUE le garage sera éloigné de la rue;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement d'accepter la demande lors de sa rencontre du 19 juillet 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 juillet 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 10 août 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure pour le 149, rue Normand (lot 2 046 783) visant à permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 5,61 mètres dans le périmètre d'urbanisation.

Adopté à l'unanimité

2021-08-282 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels : lot 3 942 431 (lots projetés 6 404 792 à 6 404 794) / rue des Bouleaux et Curé-Rémillard

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 3 942 431 appuyée par le plan de l'arpenteur géomètre Benoît Lajoie dossier 893-44 minute 15509 daté du 15 mars 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 3 942 431 afin de former trois lots distincts (lots projetés 6 404 792 à 6 404 794)

ATTENDU QUE les membres du Comité administratif d'urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 15 150\$;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 15 150\$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur au rôle d'évaluation du lot affecté.

Adopté à l'unanimité

2021-08-283 Adoption du règlement numéro 300-6-2021 modifiant le règlement numéro 300-2007 concernant la prévention incendie afin de prohiber certains matériaux

ATTENDU QUE la protection environnementale est une priorité importante sur le territoire;

ATTENDU QUE pour des motifs de sécurité, certaines modifications s'imposent;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 13 juillet 2021 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Serge Clément;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 13 juillet et du 10 août 2021;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de ***Règlement numéro 300-6-2021 modifiant le règlement numéro 300-2007 concernant la prévention incendie afin de prohiber certains matériaux***

QUE le texte du règlement numéro 300-6-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-08-284 Adoption du règlement d'emprunt numéro 472-2021 relatif à la conversion du réseau d'éclairage public au DEL pour un montant de 425 000\$ et décrétant une dépense et un emprunt pour en acquitter le coût au montant de 425 000\$

ATTENDU QUE le Code municipal (c-27.1) prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU le contrat adjugé à ÉNERGÈRE INC. par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) suite à un appel d'offres pour la fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception au bénéfice des municipalités;

ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions découlant du contrat précité, une entente entre la Municipalité et la Fédération québécoise des municipalités a été conclue le 18 juin 2020 à cet égard;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de procéder à la réalisation de ces travaux et souhaite financer ces travaux par règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 13 juillet 2021 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement d'emprunt numéro 472-2021 relatif à la conversion du réseau d'éclairage public au DEL pour un montant de 425 000\$ et décrétant une dépense et un emprunt pour en acquitter le coût au montant de 425 000\$

QUE le texte du règlement numéro 472-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-08-285 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 429-1-2021 modifiant le règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques afin de modifier l'annexe A

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] Le conseiller, M. Louis Thauvette, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 429-1-2021 modifiant le règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques afin de modifier l'annexe A;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2021-08-286 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 473-2021 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] Le conseiller, M. Bernard Daoust, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 473-2021 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2021-08-287 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 441-1-2021 modifiant le règlement numéro 441-2019 sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 441-1-2021 modifiant le règlement numéro 441-2019 sur la gestion contractuelle;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2021-08-288 Assouplissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales dans le cadre du plan de déconfinement

ATTENDU le plan de déconfinement présenté lors de la conférence de presse du Premier ministre du Québec le 16 mai dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est située en zone verte depuis le 28 juin dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les actions municipales sur le territoire en respect du plan de déconfinement en vigueur;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil approuve les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	14 juin 2021	Niveau 3 (ouvert sans rendez-vous avec mesures sanitaires et un maximum de 3 personnes à l'intérieur)
Bibliothèque	28 juin 2021	Maintien au niveau 3 / accès au rayonnage / retour à l'horaire régulier
Pavillon des Bénévoles (salles)	9 juin 2021	Maintien de la fermeture sauf pour les formations professionnelles fédérées gouvernementales avec le respect des mesures sanitaires À partir du 15 septembre 2021 Permis selon les directives gouvernementales. Mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs dans une salle louée en zone verte (maximum de 25 personnes).
Salon des Optimistes	14 juin 2021	Accès aux organismes locaux avec un maximum de personnes établi

Maison des jeunes	28 juin 2021	Ouvert avec mesures sanitaires et un maximum de personnes établi
Local des Fermières	14 juin 2021	Accès aux fermières (12) avec mesures sanitaires
Séance municipale du Conseil	Juillet 2021	Huis clos jusqu'à la séance du 14 septembre 2021 ou selon les directives gouvernementales en vigueur
Parcs municipaux	Mai 2021	Ouverture avec le respect des mesures sanitaires
Navette fluviale	Mai 2021	Ouverture avec le respect des mesures sanitaires
Plateaux sportifs	Juin 2021	Ouverts selon les directives gouvernementales en vigueur
Vente de garage privée	2 juillet 2021	Permis selon les directives gouvernementales. Mesures sanitaires relatives aux rassemblements sur les terrains privés extérieurs
Camps de jour l'Air en Fête	28 juin 2021	Ouverture selon les directives gouvernementales en vigueur
Procédures de consultations des personnes habiles à voter (PHV)	22 juillet 2021 (arrêté ministériel 2021-054)	Procédure d'enregistrement (tenue de registre) à distance mise en place durant les mesures de confinement (consultation écrite à distance d'au moins 15 jours)

Adopté à l'unanimité

2021-08-289 Modification de la Politique de reconnaissance des organismes reconnus

ATTENDU le nombre grandissant de membres au Cercle de Fermières de Les Cèdres ;

ATTENDU le manque d'espace dans leur local actuel afin de tenir les réunions mensuelles des membres ;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs est favorable à la gratuité de la salle du Croquet 1 fois par mois au Cercle des Fermières de Les Cèdres, et ce conditionnellement à ce que la Municipalité ne requiert pas la salle pour ses activités;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE MODIFIER la Politique de reconnaissance des organismes reconnus afin d'ajouter la gratuité de la salle du Croquet au Pavillon des bénévoles pour le Cercle des Fermières de Les Cèdres 1 fois par mois.

Adopté à l'unanimité

2021-08-290 Autorisation de signature conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement – bouclages d'aqueduc

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de bouclages d'aqueduc dans le secteur Marsan;

ATTENDU QUE les travaux requièrent le dépôt d'une déclaration de conformité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE MANDATER M. Philippe Barcelo, ing., pour soumettre la déclaration de conformité au MELCC relativement à ce projet;

D'AUTORISER M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à la déclaration et de procéder au paiement des frais liés à cette demande.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-291 Modification de la résolution numéro 2021-05-175 - Promesse d'achat pour l'acquisition des lots 2 047 922, 4 271 810 et 4 271 540 / cercle d'utilisation de la rue Binette

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-175 autorisant la signature d'une promesse d'achat pour l'acquisition des lots 2 047 922, 4 271 810 et 4 271 540 / cercle d'utilisation de la rue Binette;

ATTENDU QUE le lot numéro 4 271 540 ne fait pas partie du cercle d'utilisation;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2021-05-175 de la façon suivante :

QUE le Conseil municipal autorise le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour au nom de la Municipalité une promesse d'achat pour l'acquisition d'une partie des lots 2 047 922 et 4 271 810 (cercle d'utilisation de la rue Binette), et ce selon l'entente intervenue entre les parties.

Adopté à l'unanimité

2021-08-292 Ali Excavation Inc. : contrat pour le pavage d'une partie du chemin Saint-Dominique

Projet numéro 2021-600-03

ATTENDU l'appel d'offres public dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres en date du 26 juillet 2021 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 10 août 2021 dont les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (TAXES EN SUS)
ALI EXCAVATION INC.	76 114.20\$
LES PAVAGES ASPHALTECH INC.	96 042.50\$

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation du chargé de projets d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire conforme respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Ali Excavation Inc. pour les travaux de pavage d'une partie du chemin Saint-Dominique au coût de 76 114.20\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-293 Réfrigération Yvan Allisson (9076-6759 Québec Inc.) : octroi de service pour l'entretien préventif des équipements de ventilation et de climatisation

ATTENDU QUE le service d'entretien des systèmes de ventilation et climatisation des bâtiments municipaux (hôtel de ville, caserne d'incendie, pavillon des bénévoles, garage municipal et bibliothèque.) comprenant l'entretien et les vérifications des systèmes électriques est échu depuis juin 2021;

ATTENDU la nécessité de se doter d'un tel service ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour un service d'entretien préventif des équipements de ventilation et de climatisation pour une période de 3 ans à Réfrigération Yvan Allisson (9076-6759 Québec Inc.) au coût total de 17 820\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-294

Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude permanente sur une partie du lot 5 949 436 du Cadastre du Québec appartenant à Gestion Mimar (1990) inc.

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres doit procéder à des travaux de drainage sur les lots limitrophes au lot 5 949 346 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU la nécessité de réaliser une partie des travaux sur le lot 5 949 346 du Cadastre du Québec tel qu'illustré au plan daté du 29 juillet 2021 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les pouvoirs de la Municipalité d'acquérir de gré à gré ou par expropriation toute servitude utile à la réalisation de travaux municipaux;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite obtenir une servitude permanente sur cette partie du lot 5 949 436 du Cadastre du Québec;

ATTENDU les pouvoirs dévolus à la Municipalité par le Code municipal en matière d'expropriation;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACQUÉRIR de gré ou gré par expropriation à des fins de travaux de drainage une servitude permanente sur une partie du lot 5 949 346 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil d'une superficie approximative de 259,1 m.c. tel qu'il appert du plan daté du 29 juillet 2021 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER une firme d'arpenteurs-géomètres pour la préparation d'une description technique nécessaire à la publication d'un avis d'expropriation;

DE MANDATER la firme Dunton Rainville sencl à titre de procureur afin de procéder à l'expropriation de la servitude sur la partie du lot 5 949 346 du Cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-08-295 Propane Léger : contrat pour la fourniture de propane au garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024

ATTENDU QUE le contrat pour le fourniture de propane pour le garage municipal et la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis vient à échéance le 31 août 2021;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de propane au garage municipal et à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour une période de 3 ans à Propane Léger pour un montant total de 65 367\$ (taxes en sus), comprenant la taxe de carbone, redevances et la fourniture de réservoirs;

QUE la période du contrat s'échelonne du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions aux citoyens : aucune question reçue

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2021-08-296 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h37.

Adopté à l'unanimité

Michel Proulx
Maire suppléant

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE